



Bundesnetzagentur

Structure et compétences de la BNETZA dans le secteur de l'énergie

Yvonne Finger

GIZ-Workshop

Tunis, 17.04.2018



www.bundesnetzagentur.de

Structure et compétences



- Agence fédérale des réseaux pour l'électricité, le gaz, les télécommunications, la poste et les chemins de fer
- Autorité fédérale indépendante qui relève du ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (BMWi)
- Autorité chargée de veiller sur l'évolution des marchés, par la libéralisation et la (dé-)régulation:
 - des **télécommunications et des postes** (depuis 1998)
 - de **l'électricité et du gaz** (depuis 2005), et
 - des **infrastructures ferroviaires** (depuis 2006)
- La mission de l'Agence a été élargie de nouveau en 2011: BNetzA aussi compétente pour la **planification des réseaux de l'électricité et du gaz**
- **Ressources humaines**: Effectif total de 2.900 employé(e)s, dont approx. 200 pour la régulation de l'électricité et du gaz, et 200 la planification des réseaux.
- Budget annuel: approx. 207 million EUR





Jochen Homann (Président depuis Mars 2012)

Peter Franke
(Vice-Président depuis Mars 2012)

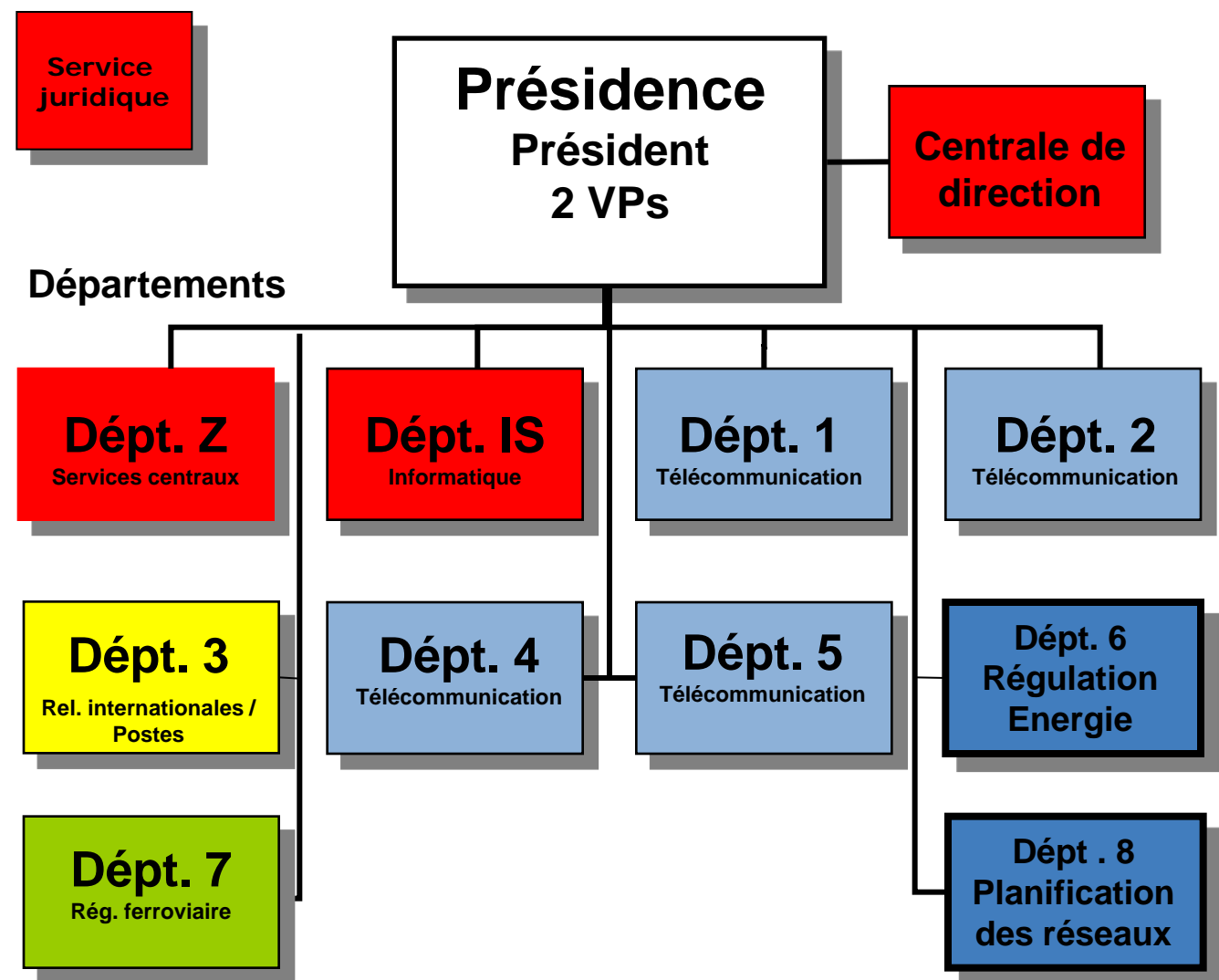
Dr. Wilhelm Eschweiler
(Vice-Président depuis Mai 2014)



- Le président est élu pour une période de 5 ans (renouvelable une fois).
- Les membres de la présidence sont proposés par le comité consultatif de la BNetzA, désignés par le gouvernement et nommés par le président de la république fédéral.



Chambres de décision (Beschlusskammern)





▪ **Impartialité du régulateur :**

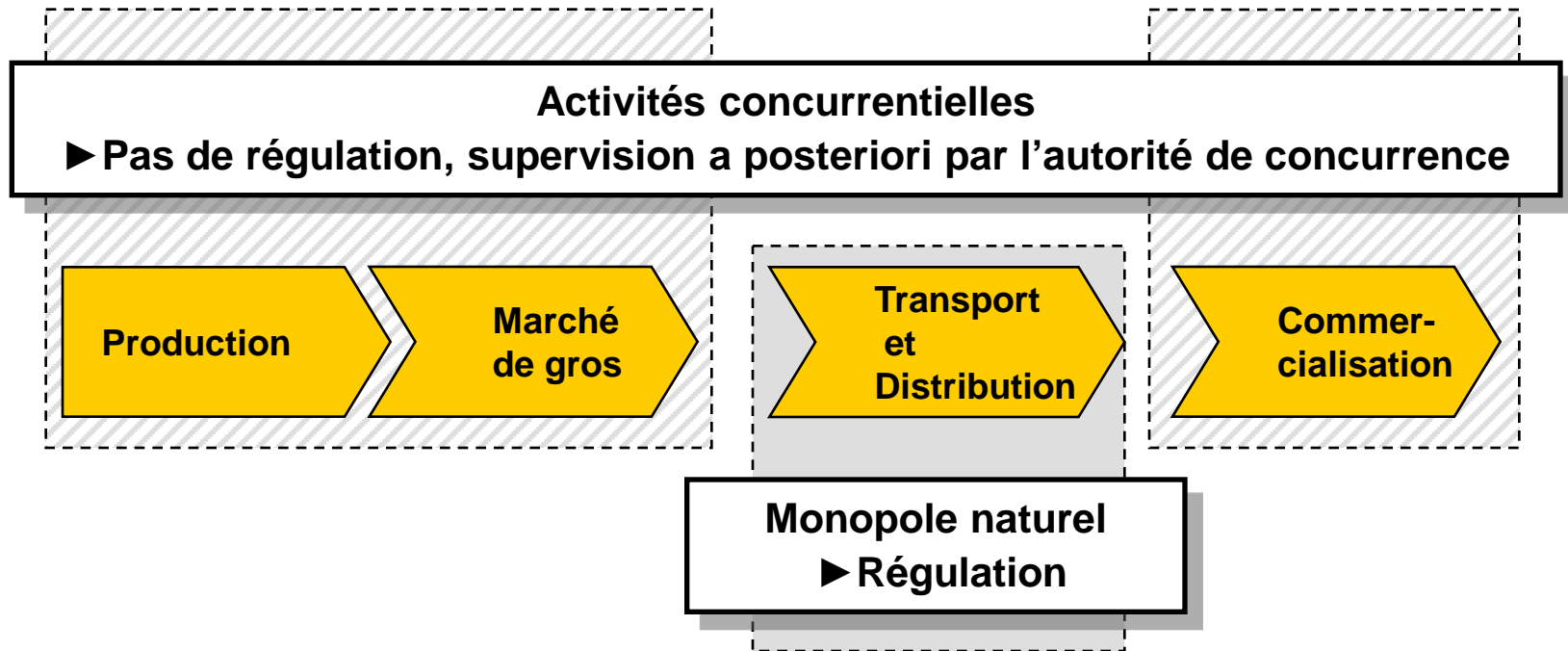
- Pas d'influence des acteurs du marché ni du Ministère dans les affaires courantes
- Les décisions sont prises par **les chambres de décision** (un président et deux assesseurs). Le Ministère ne peut pas changer les décisions prises par les chambres de décision.

▪ **Transparence et responsabilités des actions (par ex.):**

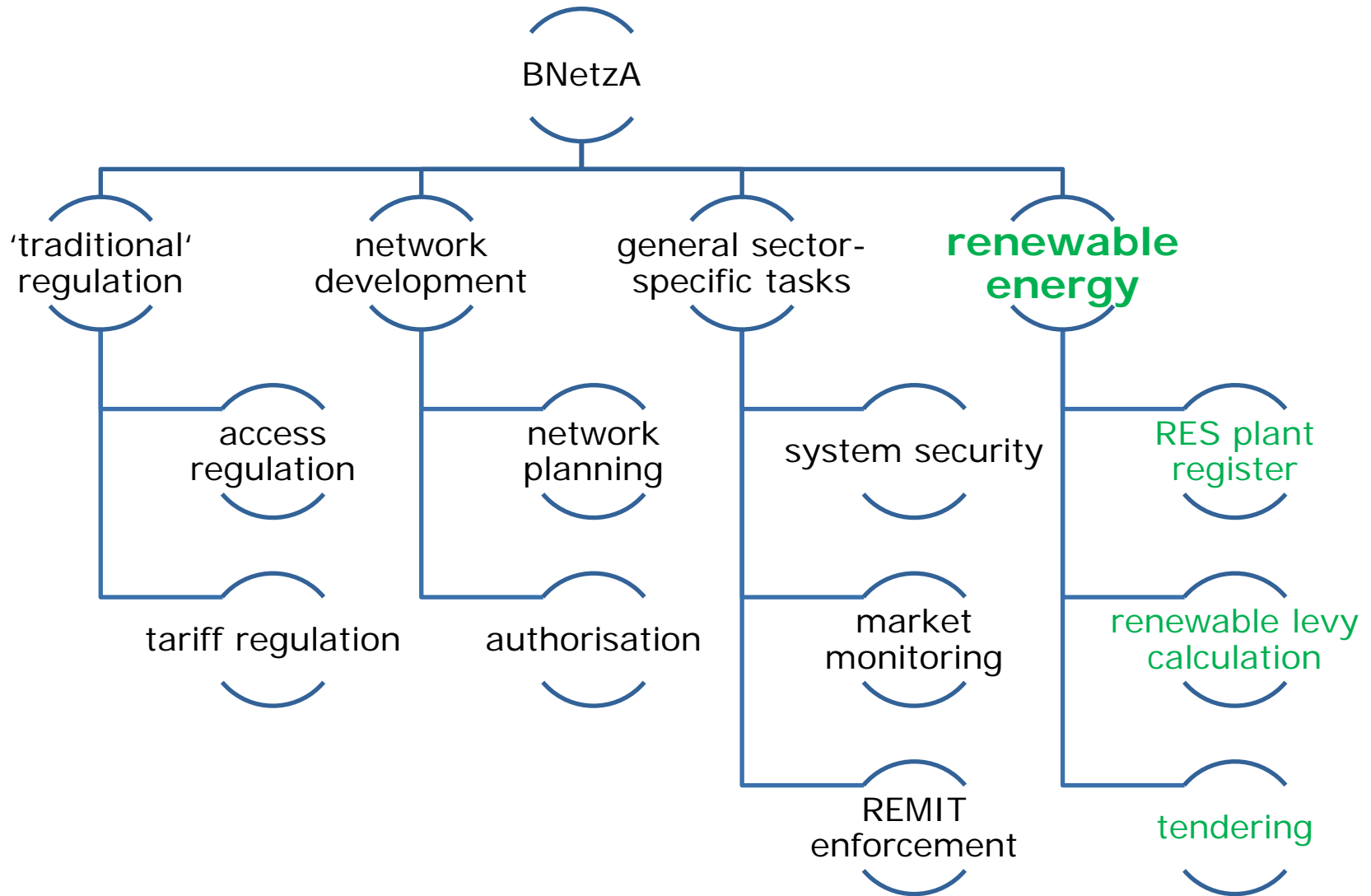
- Décisions sont publiées sur le site internet. Avant chaque décision, les parties impliquées sont consultées. Recours en justice contre les décisions du régulateur
- Comité consultatif (16 membres du parlement et 16 du conseil fédéral)
- Rapport annuel couvrant les 5 secteurs sous régulation
- Rapport biennale des activités du régulateur dans le secteur de l'énergie et des télécommunication (à soumettre au parlement et au conseil fédéral)
- Monitoring annuel du secteur de l'énergie allemand (en coopération avec autorité de concurrence)- Rapport pour la Commission Européenne



- **Ministère peut donner des instructions au régulateur, mais celle-ci doivent être publiées**
- **Recours en justice contre les décisions prises par la BNetzA**
 - **Jusqu'à 1 mois après la décision prise**
 - **Haute Cour civile (OLG - Higher Regional Court) et après recours à la Cour Fédérale de Justice**



- Séparation des activités de production et de fourniture de la gestion des réseaux de transport (*Dissociation/Unbundling*)
- Régulation de l'accès aux réseaux, y compris des tarifs de réseaux (incentive regulation)



Compétences dans le secteur des EnR



Configuration des règles gouvernant les ENR

- **Responsabilité générale auprès du Ministère:**
- **Mais:**
 - Contribution aux échauches législatives (ex.: Configuration de l'AO pilote ainsi que le décret sur le registres des ENR)
 - Responsable pour le design de certaines règles, notamment gouvernant la vente des EnR sur le régime FIT à la bourse par les TSOs (décret) et pour le système d'égalisation du financement entre les TSO.

Pouvoirs d'intervention

- **Intervention possible** en cas de suspicion initiale par rapport aux **activités des opérateurs de réseau**, fournisseurs et opérateurs d'installations EnR ds le cadre du système de support et intervention (ex: rémunération non-justifiée).
- **Possibilité de détailler/ concrétiser les règles**, par exemple pour la gestion de l'injection (congestion management).



Supervision

- **Système d'égalisation entre TSOs**
- **Détermination du montant de la surcharge EEG par les TSOs**
- Obligations des opérateurs de réseau à transmettre et publier les informations concernant la rémunération des installations d' ENR.
- Activités de gestion des congestions assurant que l'injection des EnR est réduite en dernier lieu et compensé.

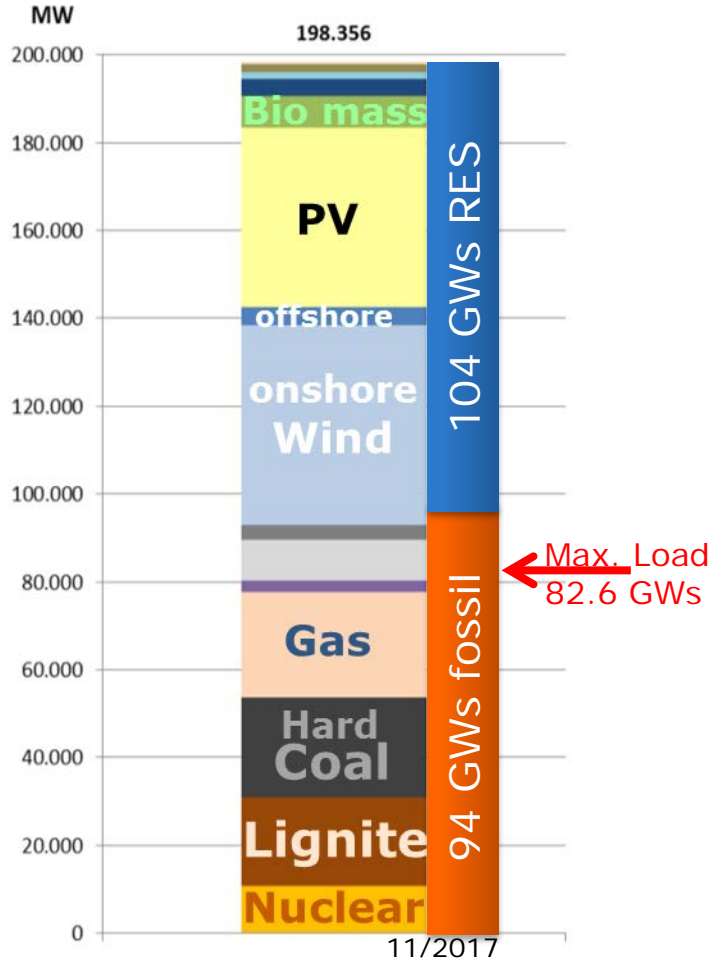
Tâches administratives

- **Mises en oeuvre de tous les AO** visant à déterminer le prix de référence pour les EnR à base du solaire, vent, biomasse et cogénération
- **Registre des EnR**: Enregistrement obligatoire pour rémunération.
- **Calcul et publication des valeurs de référence pour les EnR (PV & éolien)** dépendant de leurs expansions (schéma dégressif)
- **Publication mensuelle de la capacité nouvelle d' ENR installées**
- Publication de statistiques sur l'expansion des EnR

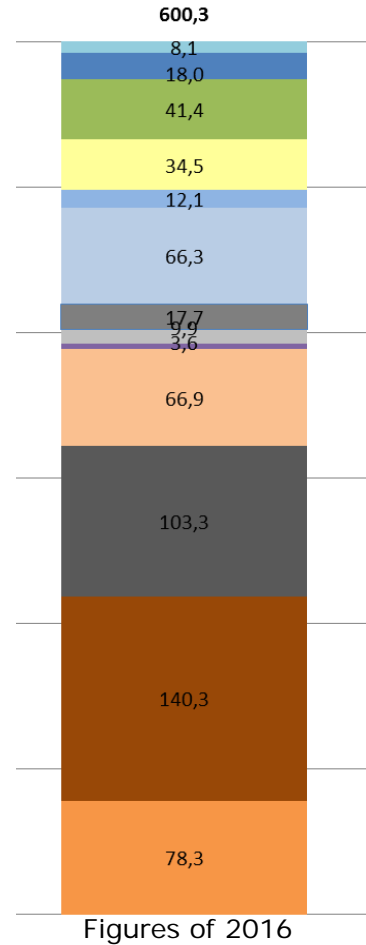
ACTEURS ET CONTEXTE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



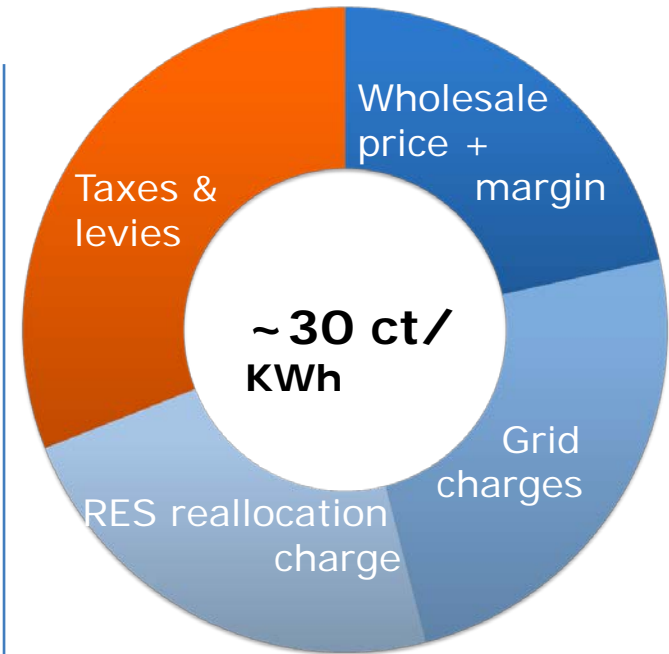
Capacité installée: ~200 GW



Production annuelle: ~600 TWh (EnR: 180 TWh)



Facture d'électricité:

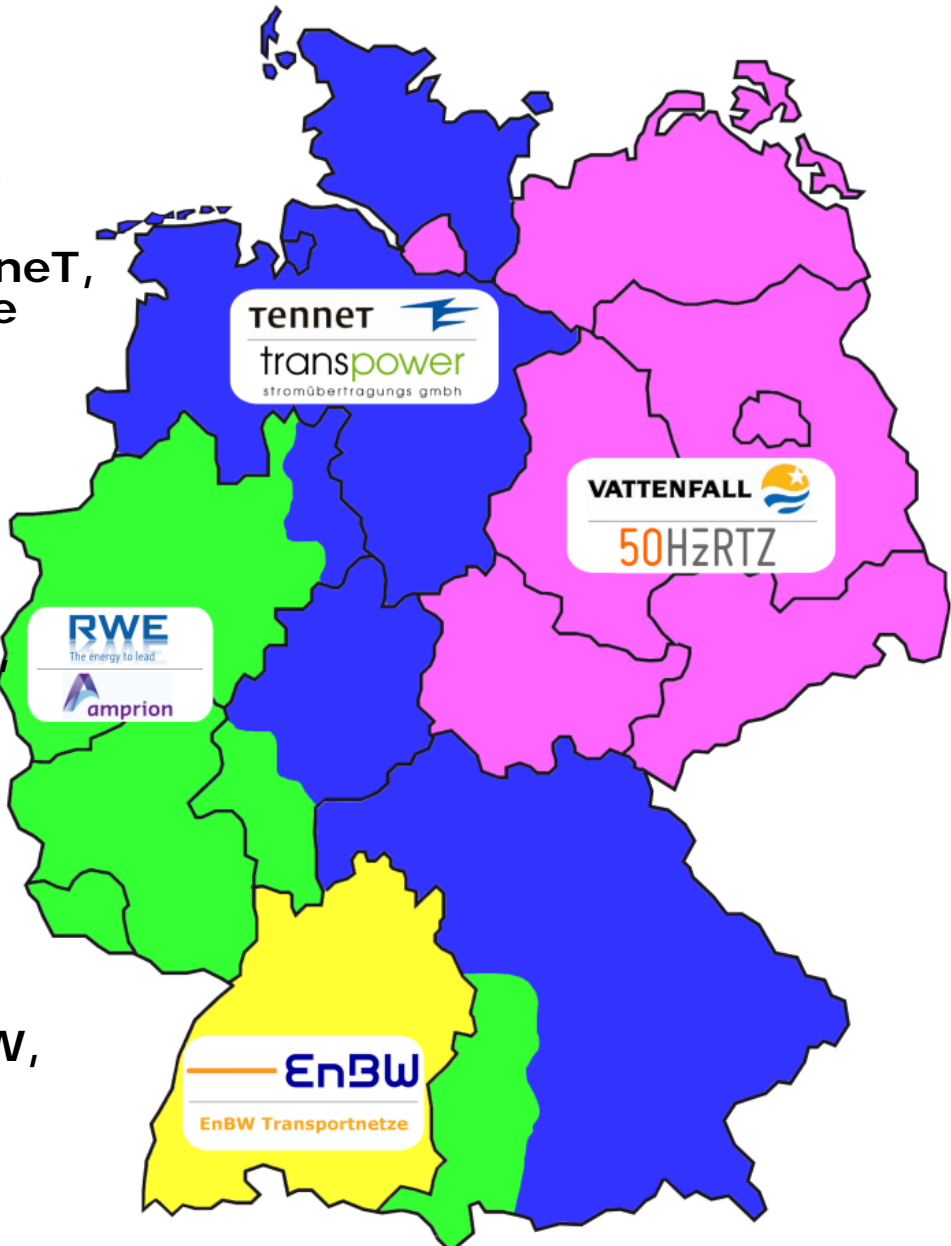




TenneT
(anciennement E.ON Netz, acquis par TenneT, le GRT publique Néerlandais, séparation patrimoniale)

Amprion
(filiale de RWE entreprise verticalement intégrée)

TransnetBW
(filiale de EnBW, entreprise verticalement intégrée)



50Hertz
(anciennement Vattenfall Europe Transmission, acquis par Elia, le GRT publique belge et IFM, un fonds d'investissement australien, séparation patrimoniale)

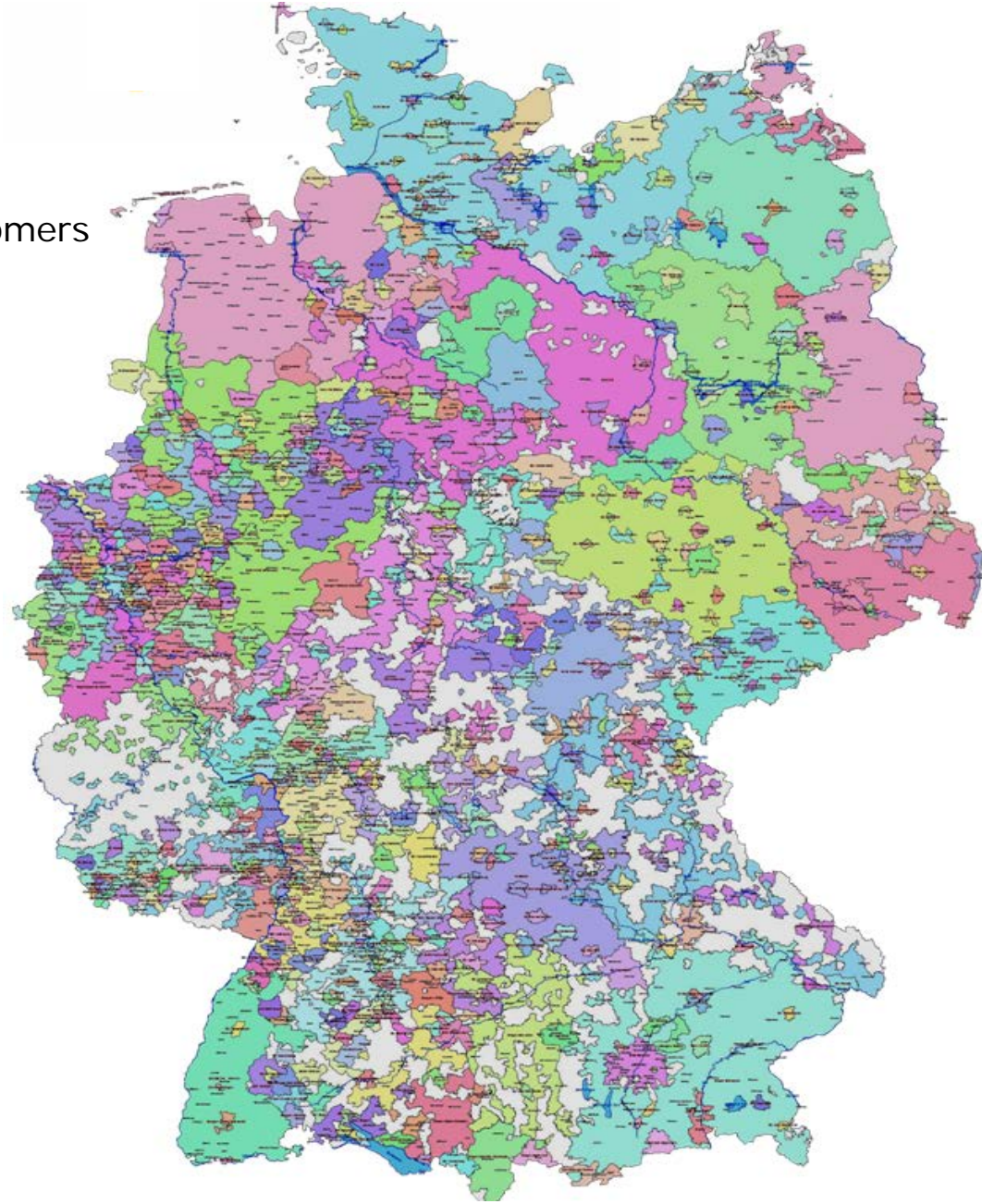


DSOs:

878 (797*) electricity (for 2017)

717 (692*) gas DSOs (for 2017)

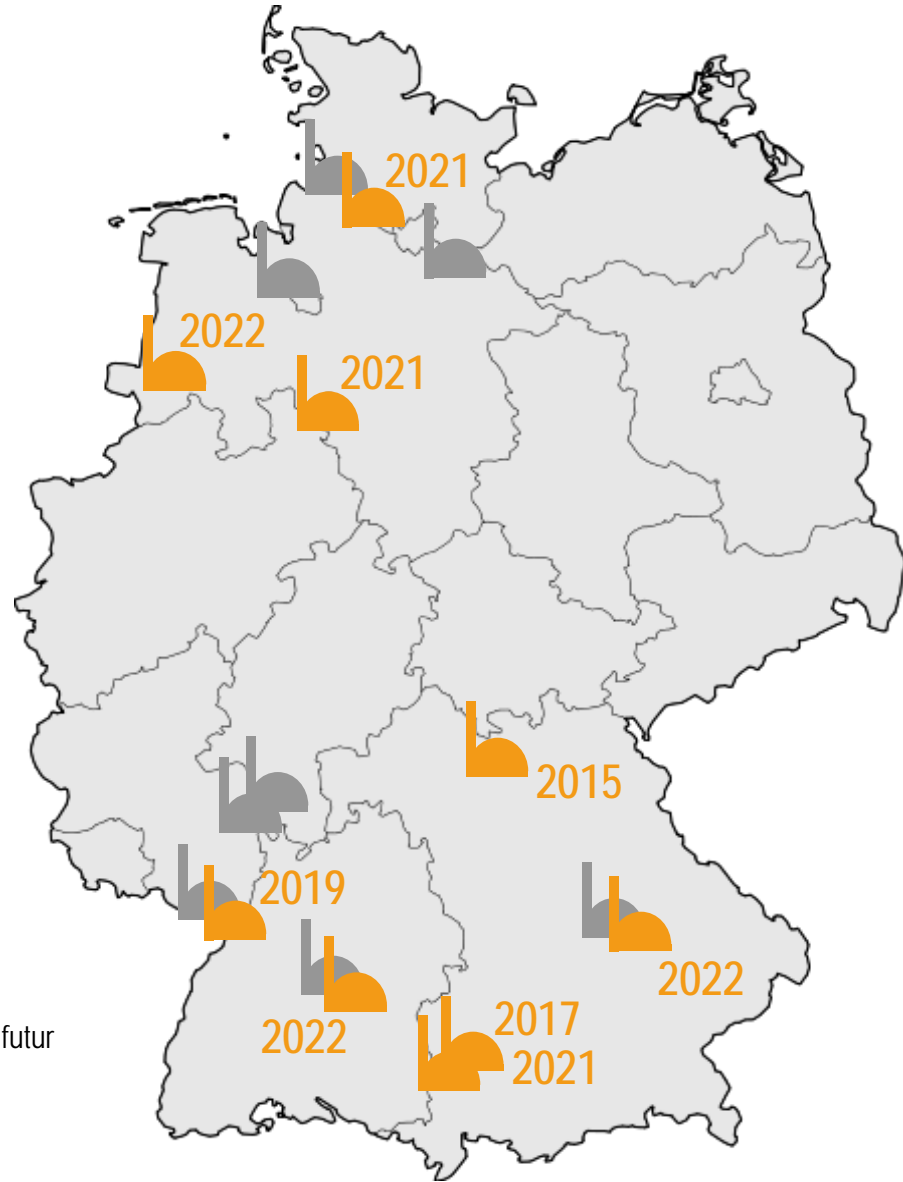
* With less than 100 000 connected customers






- **La Energiewende (transition énergétique)**
- **Plan d'action adopté par le Gouvernement en 2010, définissant les orientations nationales en matière énergétique d'ici à 2050**


Objectifs	2020	2030	2040	2050
Réduction des gaz à effet de serre (par rapport à 1990)	40 %	55 %	70 %	80-95 %
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	18 %	30 %	45 %	60 %
Part de la production d'électricité à partir de sources renouvelables	35 %	50 %	65 %	80 %
Baisse de la demande en énergie primaire (par rapport à 2008)	20 %			50 %

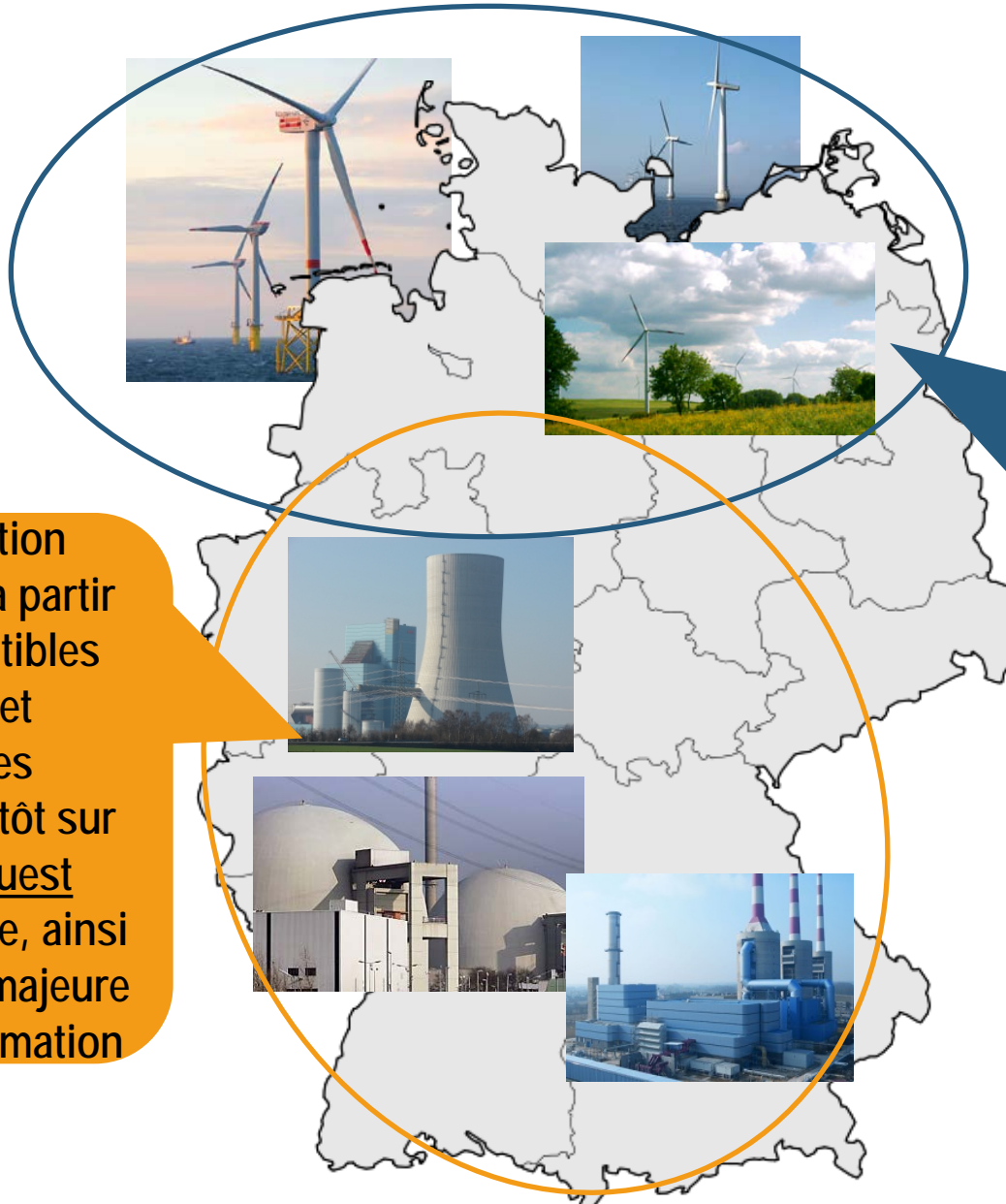


- À la suite de la catastrophe de Fukushima, ces objectifs ont été complétés par une sortie accélérée du nucléaire (initialement prévue pour 2036)
- Le moratoire décrété par le Gouvernement concernant les huit plus anciens réacteurs a été rendu permanent et les neuf autres centrales seront fermés d'ici 2022

Centrales nucléaires

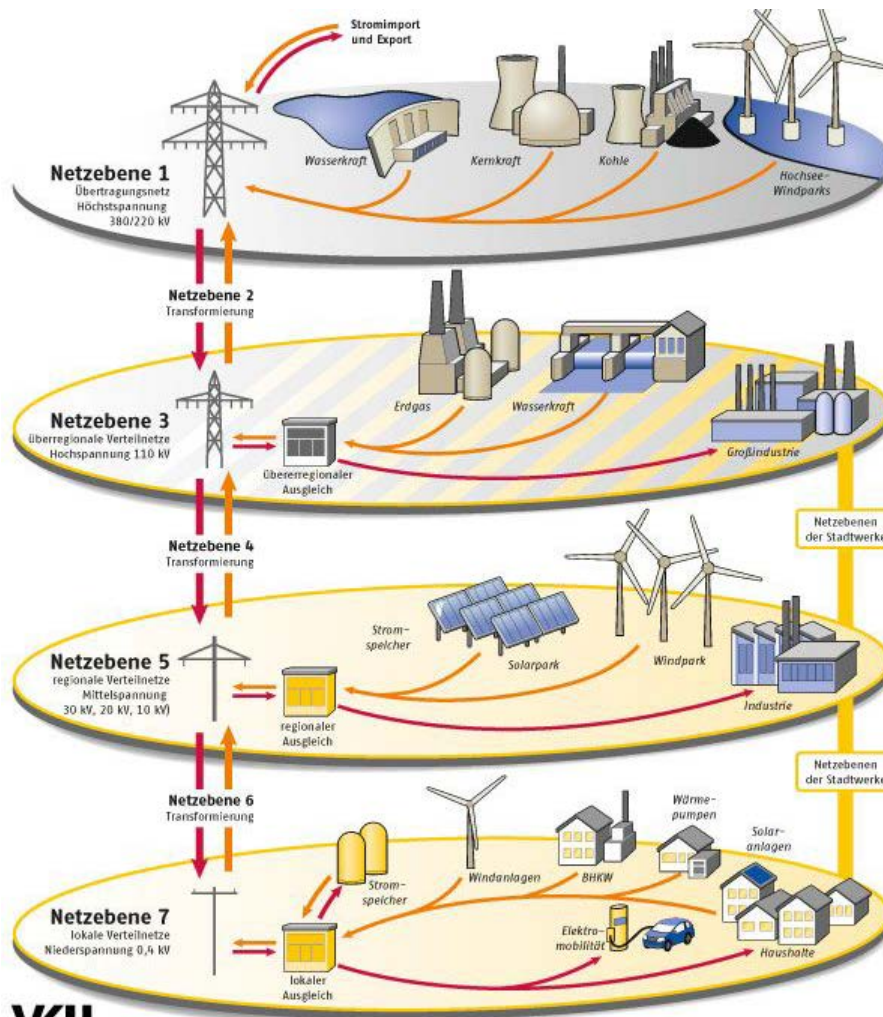
 déclassé futur

 déclassé



Energies renouvelables situées plutôt dans le nord/est de l'Allemagne (éoliennes)

La production d'électricité à partir des combustibles fossiles et nucléaires se centre plutôt sur le sud et ouest de l'Allemagne, ainsi que la partie majeure de la consommation



- **Sécurité d'approvisionnement** (Functionalité technique assurant le contrôle de l'injection à distance de l'installation)
- **Coopération entre TSO & DSO**
- **Expansion du réseau pour intégrer large volume d'ENR (161 TWh!):** priority d'accès et dispatch)
- **Mesures de gestion de l'injection** (PB de congestion ds le réseau résultant de l'expansion retardé du réseau)